



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

## A V I S P U B L I C

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite Municipalité.

**QUE** lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lambton, se tenant le 12 mars 2019 à 19h30, au 158, chemin J-Cyrille-Bureau à Lambton, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure de Monsieur Sylvain Bolduc.

**Nature et effets :**

Permettre la construction d'une remise d'une superficie de 20,8 m<sup>2</sup>, portant ainsi la superficie de l'ensemble des bâtiments accessoires sur ce terrain à un total de 78,4 m<sup>2</sup> alors que le règlement de zonage autorise une superficie totale des bâtiments accessoires à 57,48 m<sup>2</sup>, dépassant le maximum permis de 20,92 m<sup>2</sup>.

**Identification du site concerné :**

Le lot 5 688 335, cadastre du Québec, situé au 268, rue Richard.


Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ À LAMBTON, CE 18<sup>e</sup> JOUR DE FÉVRIER 2019.**

**Marcelle Paradis**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### **Certificat de publication-**

Je, Marcelle Paradis, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure de Monsieur Sylvain Bolduc à la porte de l'église Saint-Vital de Lambton et à la porte de l'Hôtel de Ville de Lambton en date du 18 février 2019.

  
\_\_\_\_\_  
Marcelle Paradis,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2019-02-19  
\_\_\_\_\_  
Date